

**Monsieur Le Préfet de la Mayenne**  
Préfecture de la Mayenne  
46 rue Mazagran  
**53015 LAVAL CEDEX**

**N/Réf** : CLF/RB/FR/LF/2015  
**Objet** : Travaux de réaménagement de la déchetterie à Port Brillet  
**Dossier**  
**suivi par**: Fabienne RICOU  
**Tél**: 02.43.02.77.64

Loiron le 24 novembre 2015

Monsieur Le Préfet,

Je soussigné Claude LE FEUVRE, président de la Communauté de Communes du Pays de Loiron, en qualité de demandeur,

Déclare par la présente, en application du Livre V du Code de l'Environnement : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances - Titre I : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, le stockage pour transit de plus de 1 000 m<sup>3</sup> de déchets non dangereux sur la future extension de la déchetterie située sur la parcelle 283 AB de la commune de PORT-BRILLET (53).

Ce projet relève de la rubrique 2716 de la nomenclature des installations classées : installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion d'installations visées par d'autres rubriques. Il est soumis à autorisation.

Le dossier ci-joint est en conformité avec le code de l'environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma haute considération.

Fait à Loiron, Le 24 novembre 2015

Le Président  
**Claude LE FEUVRE**

